

COMMUNIQUÉ

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNÉ PERPÉTUEL AVEC MÉCANISME D'ABSORPTION DE PERTES ET D'ANNULATION DE PAIEMENT DES COUPONS DU CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC DU 30 JUIN 2025

RÉVISION DU TAUX FACIAL DES OBLIGATIONS SUBORDONNÉES PERPÉTUELLES À TAUX RÉVISABLE NON COTÉES

Conformément aux dispositions du prospectus relatif à l'émission de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons du Crédit Agricole du Maroc du 30 juin 2025, qui stipulent une révision annuelle du taux d'intérêt à la date d'anniversaire de la date de jouissance des obligations, le nouveau taux d'intérêt qui sera appliqué à partir du 30 juin 2026 est le suivant :

Maturité	Perpétuelle
Prime de risque (pbs)	225
Taux de référence 52 semaines (base monétaire) tel que publié par Bank Al Maghrib le 23/06/2026	2,31%
Taux révisé	4,56%